

2023/36

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8
Date de convocation :
04/07/2023
Date d'affichage :
11/07/2023

**REITERATION
PAR ACTE
NOTARIE DE LA
CONVENTION
SERVITUDE
ENEDIS**

Envoyé en préfecture le 05/09/2023

Reçu en préfecture le 05/09/2023

Publié le

ID : 038-213802788-20230707-2023_36-DE

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois le 11 juillet, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mr GRIGIS Vincent, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, Mr. JOUVE Jean-Christophe CARRIER Michel, Mr. VINSON Denis

Absents et excusés : Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mr BARD-SURDON Guillaume, Mme LOCATELLI Sandrine quia donné pouvoir à Mr CARRIER Michel.

Il est porté à la connaissance du conseil municipal les documents suivants :
Convention de servitude, régularisée entre la société ENEDIS et le maire de la commune de Notre Dame de l'Osier le 12 juillet 2022 pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité. Sur les parcelles suivantes appartenant à notre commune section C, N° 714 et 942

Moyennant une indemnité de 114,00 €

Ces conventions prévoient un réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du Maire par procuration de ce dernier (ci-après mandant) au profit de tout collaborateur de l'office de Me Antoine RODRIGUES notaire 74 000 ANNECY , 4 route de Vignère (ci-après mandataire), à l'effet de :

SIGNER tout acte contenant convention de servitude et /ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoin de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 €, ayant son siège à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92 079) , 34, place des corolles , identifiée au SIREN 444 608 442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92 000) , à la charge de toute parcelle lui appartenant.

- FAIRE toute déclaration
- PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.
- LE MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDAT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.
- Le conseil municipal après avoir délibéré, autorise à majorité le maire à signer l'acte de notoriété constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement, ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Me Antoine RODRIGUES, notaire à 74 000 ANNECY, 4 route de Vignère.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus



Le Maire.
Alex BRICHET-BILLET

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

223/35

Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8

L'An deux mil vingt et trois

Le 11 Juillet

Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de
convocation :
04/07/2023
Date d'affichage :
11/07/2023

Présents : BRICHET-BILLET Alex, CARRIER Michel, ODOIX
Raymonde, VINSON Denis, JOUVE Jean-Christophe, MARTIN Chloé,
GRIGIS Vincent

Absent et excusés : CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, RAVIER Marie-
Noëlle, BARD-SURDON Guillaume, LOCATELLI Sandrine a donné
procuration à CARRIER Michel

**DEVIS
TRAVAUX
BASILIQUE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'approbation des
devis de l'entreprise EUROFEU, ZA champs Rolland, 158 rue des
Glières 38 150 Salaise-sur-Sanne, concernant les travaux à
entreprendre dans la Basilique suite à des dégâts causés par les
intempéries.

Le devis présenté, comprenant le remplacement et la mise en place de
l'alarme s'élève à la somme de 1700,87 € TTC

Le devis présenté, comprenant le remplacement des blocs secours
s'élève à la somme de 1079,71 € € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette
proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents
nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.



Maire

Alex BRICHET-BILLET

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/34

Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8

Date de
convocation :
04/07/2023
Date d'affichage :
11/07/2023

L'An deux mil vingt et trois
Le 11 Juillet
Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Présents : BRICHET-BILLET Alex, CARRIER Michel, ODOIX
Raymonde, VINSON Denis, JOUVE Jean-Christophe, MARTIN Chloé,
GRIGIS Vincent

Absent et excusés : CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, RAVIER Marie-
Noëlle, BARD-SURDON Guillaume, LOCATELLI Sandrine a donné
procuration à CARRIER Michel

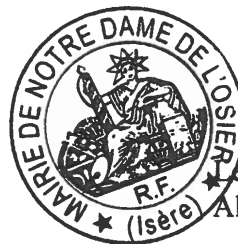
**DEVIS
TRAVAUX TERO
LOKO**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'approbation des
devis de l'entreprise EUROFEU, ZA champs Rolland, 158 rue des
Glières 38 150 Salaise-sur-Sanne, concernant les travaux à
entreprendre dans la Basilique suite à des dégâts causés par les
intempéries.

Le devis présenté, comprenant la mise en place de l'alarme s'élève à
la somme de 1055,68 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette
proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents
nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.



Le Maire
Alex BRICHET-BILLET



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 11 juillet, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

2023/33

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8
Date de convocation :
04/07/2023
Date d'affichage :
11/07/2023

**ADOPTION DE LA
NOMENCLATURE
BUDGETAIRE ET
COMPTABLE M57
AU 1^{er} JANVIER
2024**

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mr GRIGIS Vincent, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, Mr. JOUVE Jean-Christophe, Mr CARRIER Michel, Mr. VINSON Denis

Absents et excusés : Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mr BARD-SURDON Guillaume, Mme LOCATELLI Sandrine qui a donné pouvoir à Mr CARRIER Michel

Mr Le Maire Alex BRICHET-BILLET, explique au conseil municipal qu'une généralisation du référentiel comptable M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Il indique qu'en application de l'article 106 III de la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRe) modifié, le référentiel M57 s'applique par droit d'option et par délibération du Conseil municipal, à toutes les collectivités locales, leurs établissements publics locaux et l'ensemble des établissements publics mentionnés à l'article L. 1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). L'adoption du référentiel M57 est définitive et entre en vigueur au début de l'exercice budgétaire déterminé par la délibération.

Conformément à l'article 1er du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 (Loi NOTRe), le comptable public a été consulté pour avis sur ce projet d'exercice du droit d'option de passage au référentiel M57 à compter du 1er janvier 2024, et a émis un avis favorable.

Mr Le Maire Alex BRICHET-BILLET propose alors au conseil municipal d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la Commune de Miribel, de la M14 vers la M57, à compter du 1er janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir voté :

- Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la Commune de Notre Dame de l'Osier, de la M14 vers la M57, à compter du 1er janvier 2024,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus



Le Maire.
Alex BRICHET-BILLET

REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 11 juillet, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

2023/32

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8
Date de convocation :
04/07/2023
Date d'affichage :
11/07/2023

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mr GRIGIS Vincent, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, M. JOUVE Jean-Christophe CARRIER Michel, M. VINSON Denis

Absents et excusés : Mr BARD-SURDON Guillaume, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme LOCATELLI Sandrine qui a donné pouvoir à Mr CARRIER Michel

**AFFECTATION
DU RELIQUAT
16 € DU CCAS
AU BUDGET
DE LA
COMMUNE**

Après le vote de la dissolution du CCAS de la collectivité de Notre Dame de l'Osier et afin d'apurer sa comptabilité, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le reliquat d'un montant de 16 € sera affectée au budget de la commune compte 1068 en DEPENSE D'INVESTISSEMENT et au 7785 en RECETTE DE FONCTIONNEMENT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus



Le Maire.
Alex BRICHET-BILLET

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/31

L'an deux mil vingt-trois le 11 juillet, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

Date de convocation :

04/07/2023

Date d'affichage :

11/07/2023

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mr GRIGIS Vincent, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, Mr. JOUVE Jean-Christophe CARRIER Michel, Mr. VINSON Denis

Absents et excusés : Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mr BARD-SURDON Guillaume, Mme LOCATELLI Sandrine quia donné pouvoir à Mr CARRIER Michel.

REMBOURSEMENT ACHAT CERTIFICAT D'INTEMPERIES

Mr le Maire rappelle au conseil municipal la règle d'achats de la collectivité (bon de commande, signature de devis, et paiement par mandat administratif) qui dans le cas d'achats via un site internet ne peut pas être appliquée.

Vu l'obligation de déposer un certificat d'intempéries délivré uniquement sur le site de Météo France dans le dossier numérique GROUPAMA du sinistre N°2023329691, Mr le Maire a fait l'avance de 75,00€ TTC.

Mr PLENERT, Inspecteur Divisionnaire hors classe des Finances Publiques et Responsable du Service de Gestion Comptable de SAINT-MARCELLIN atteste que pour ce cas exceptionnel à caractère urgent, cette somme lui sera remboursée.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus



Le Maire.

Alex BRICHET-BILLET

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/20

Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8

L'An deux mil vingt et trois

Le 11 Juillet

Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de
convocation :
04/07/2023
Date d'affichage :
11/07/2023

Présents : BRICHET-BILLET Alex, CARRIER Michel, ODOIX
Raymonde, VINSON Denis, JOUVE Jean-Christophe, MARTIN Chloé,
GRIGIS Vincent

Absent et excusés : CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, RAVIER Marie-
Noëlle, BARD-SURDON Guillaume, LOCATELLI Sandrine a donné
procuration à CARRIER Michel

**DEVIS
TRAVAUX
BASILIQUE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'approbation des
devis de l'entreprise TITELEC 496 Route de Bergerandière 38470
Notre Dame de l'Osier, concernant les travaux à entreprendre dans la
Basilique.

Le premier devis présenté s'élève à la somme de :
1391.08€TTC, suite aux dégâts d'orage.

Le second devis présenté s'élève à la somme de 1270,48€ TTC,
comprenant le remplacement et la mise en place de spots LED ainsi
que le nettoyage de la 1ere gamelle de l'entrée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette
proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents
nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.



Le Maire
Alex BRICHET-BILLET

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023/29

Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8

L'An deux mil vingt et trois
Le 11 juillet
Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de
convocation :
04/07/2023
Date d'affichage :
11/07/2023

Présents : BRICHET-BILLET Alex, CARRIER Michel, ODOIX
Raymonde, VINSON Denis, JOUVE Jean-Christophe, MARTIN Chloé
GRIGIS Vincent,

Absents et excusés : BARD-SURDON Guillaume, CROSSON-
PETMEZAKIS Isalia, RAVIER Marie-Noëlle, LOCATELLI Sandrine, a
donné procuration à Mr CARRIER Michel

**DEVIS
TRAVAUX DEGATS
CAUSES PAR LA
FOUDRE DANS LA
BASILIQUE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'approbation des
devis de l'entreprise BODET CAMPANAIRE 220 Rue Ferdinand
Perrier 69805 Saint-Priest, concernant les travaux à entreprendre dans
la Basilique suite aux dégâts causés par les intempéries.

Le devis présenté pour le remplacement de l'horloge s'élève à :

- Prestations/Matériels : 4242,00€ TTC
- Contrat de service : 329,76 €TTC

Le devis présenté pour pièces mécaniques, s'élève à :

- Remplacement bobines, cartes moteur, tintement de la cloche,
et mise place parafoudre : 5 305.20€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette
proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents
nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.



Le Maire
Alex BRICHET-BILLET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
APPROBATION DU NOUVEAU BUDGET 2023**

2023/28

Nombre de membres
en exercice : 11
Nombre de membres
présents : 7
Nombre de suffrages
exprimés : 8
Pour : 8 Contre : 0

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel,
Mr GRIGIS Vincent, Mme ODOIX Raymonde, Mr JOUVE Jean-Christophe, Mme MARTIN
Chloé, Mr VINSON Denis
Absents et excusés : Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mr BARD SURDON Guillaume, Mme
CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme LOCATELLI Sandrine qui a donné pouvoir à Mr
CARRIER Michel

Date de convocation :
04/07/2023
Date d'affichage :
11/07/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 juillet, sous la présidence de Mr Alex BRICHET-BILLET,
Maire, présente au conseil municipal le nouveau budget à adopter.
En complément de la délibération 2023/15 et suite au recours préfectoral en date du 30 mai
2023 relatif à l'équilibre budgétaire, le Conseil Municipal examine le nouveau budget
2023 de la commune.

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

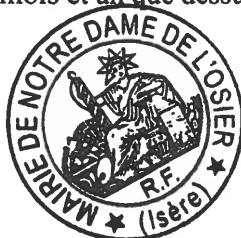
	VOTE
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	559 573.95 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	415 695.40 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE R002	143 878,55 €
TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENT	559 573,95 €

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

	VOTE
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	733 246,97 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	634 932,37 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE D 001	120 897,70 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	947 653,34 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	541 860,92 €
AFFECTATION DU COMPTE 1068	0 €
RESTES A REALISER DEPENSES	98 314 ,60 €
RESTES A REALISER RECETTES	284 894,72 €

Sous la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau budget
2023 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



Pour copie conforme

Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET

